

AFFAIRE N°47/1 - Cession par la S.I.D.R. d'un terrain de 1915 m2 situé à la Source destiné à la réalisation d'une crèche.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 28 février 1975, Monsieur le Directeur de la SIDR m'a fait connaître que son Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour la cession à la Ville de Saint-Denis d'un terrain situé à la Source de 1915 m2.

Ce terrain destiné à la réalisation d'une crèche, a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 250 000 FF, conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain situé à la Source, pour le prix de 250 000 FF.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C.A.E.C.L. au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

MME ROCHE - Cette crèche recevra combien d'enfants ?

LE MAIRE - 120 enfants.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
Saint-Denis, le 6 mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. Proust

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
P. BIANCHI